

LE CONSEIL CONSULTATIF DES RÉSIDENTS ÉTRANGERS GRENOBLOIS (CCREG)

LE FONCTIONNEMENT DU CCREG

Le CCREG se compose de personnes étrangères et françaises, d'associations œuvrant dans les domaines du droit et de l'intégration des étranger-ère-s ainsi que d'associations communautaires.

Tous les membres sont bénévoles.

La Ville de Grenoble apporte un soutien logistique au CCREG via notamment la mise à disposition d'un local et la réalisation de ses outils de communication.

Il est co-présidé par un-e élu-e de la Ville de Grenoble et par un-e résident-e étranger-ère habitant sur Grenoble.

Le Conseil des Résidents Étrangers élabore son programme de travail qui se décline ensuite en groupes projets. Chaque groupe mène des actions et produit des contributions qui sont adressées aux élu-e-s de référence sur les sujets concernés.

SES PERMANENCES

Deux permanences par mois
le 1^{er} mercredi et le 3^e vendredi
de 17 h 30 à 20 h 30
à la Maison des Associations
6 bis, rue Berthe de Boissieux - Grenoble
07 85 04 59 88 - ccreg@grenoble.fr

POUR ADHÉRER

Allez sur le site de grenoble.fr
ou prenez directement contact avec les membres
du CCREG lors des permanences.



UNISSONS notre diversité



PARTICIPER À LA CONSTRUCTION de notre commune...

C'EST NOTRE RESPONSABILITÉ

- Pour que nos spécificités, nos différences ne soient plus des éléments séparateurs
- Pour que nos particularités deviennent des richesses à partager
- Pour que notre diversité soit le cœur de notre épanouissement

C'EST NOTRE DEVOIR

- De participer effectivement à la vie politique locale de notre commune
- D'organiser des temps de parole autour de nos différentes problématiques
- D'enrichir les politiques publiques par notre réflexion collective

C'EST NOTRE DÉFI

- Pour s'accepter et se respecter mutuellement
- Pour continuer la lutte pour l'obtention du droit de vote et l'éligibilité des étranger·ère·s



... EN INTÉGRANT LES CITOYENS et résidents étrangers de Grenoble

Le Conseil Consultatif des Résidents Étrangers est une structure qui existe dans peu de villes françaises. Votée en 1999 par le conseil municipal grenoblois et mise en place en juillet 2000, cette instance porte une double vocation : *“mieux vivre ensemble”* et *“faire bouger les lignes sur les questions du droit de vote des étrangers”*.

AVEC VOUS, LE CCREG PEUT ÊTRE

- Une instance de débats qui permet aux résident·e·s étranger·ère·s, aux associations et à toute personne, de donner un avis sur les politiques publiques ou encore de dialoguer avec les élu·e·s ou les services de la mairie
- Un outil de construction d'une ville égalitaire qui porte une parole auprès de la mairie
- Une force de proposition car Grenoble est une ville où se côtoient chaque jour plus de 70 nationalités

LES OBJECTIFS DU CCREG

- Participer aux débats sur les projets locaux pour améliorer le bien-être des populations étrangères grenobloises
- Réfléchir sur les problématiques rencontrées par les étranger·ère·s
- Faire remonter les avis au niveau des instances municipales ou préfectorales
- Enrichir les politiques publiques locales à partir d'expériences menées ailleurs
- Continuer la lutte pour l'égalité et contre les discriminations
- Poursuivre le combat pour l'obtention du droit de vote des étrangers car ce sont des citoyens qui travaillent et paient leurs impôts